

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

**consultation prévue à l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement
relative à la demande d'autorisation environnementale d'un projet de rénovation et mise
aux normes des infrastructures de l'aéroport de Carcassonne sur le territoire de la
commune de Carcassonne présentée par la Région Occitanie**

Une consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte du **24 décembre 2025 au 25 mars 2026** inclus, présentée par la Région Occitanie - dont le siège social se situe au 22 Boulevard du Maréchal JUIN - Hôtel de Région - 31 406 Toulouse cedex 09, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de la rénovation et mise aux normes des infrastructures de l'aéroport de Carcassonne sur le territoire de la commune de Carcassonne, portant sur l'autorisation « Loi sur l'eau », au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'environnement (Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure ou égale à 20 ha - Autorisation).

Le dossier présenté entre dans le champ d'application des projets soumis à la procédure d'examen au cas par cas. Le projet est soumis à évaluation environnementale par la rubrique 8 (aérodromes) de l'article R. 122-22 du Code de l'environnement.

Désignation du commissaire enquêteur :

Par décision n° E25000023/34 du 6 mars 2025, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Emmanuel NADAL, Cadre supérieur FranceTelecom, en retraite, commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Bernard CHABBAL, commissaire enquêteur suppléant.

Lieu et dates des réunions publiques :

Sous la présidence du commissaire enquêteur, et en présence du pétitionnaire, sont organisées deux réunions publiques d'information et d'échanges, à la Maison de Ma Région, située 5 rue Aimé Ramond 11 000 Carcassonne, aux dates suivantes :

- Une réunion publique d'ouverture, le mercredi 7 janvier 2026 à 18h00 ;
- Une réunion publique de clôture, le mardi 17 mars 2026 à 18h00.

Le commissaire enquêteur pourra, aux fins d'établissement de la synthèse des observations et des réponses éventuelles du pétitionnaire, procéder à l'enregistrement audio ou vidéo de la réunion d'information et d'échange avec le public. Le début et la fin de tout enregistrement sera clairement notifié aux personnes présentes. Cette synthèse figurera au rapport du commissaire enquêteur.

Lieu et dates des permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur siégera à la mairie de Carcassonne – Service urbanisme – 32 rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne, aux jours et heures suivants afin de recueillir les observations éventuelles du public :

- le mardi 13 janvier 2026 à 9h00 à 12h00
- le jeudi 19 février 2026 de 9h00 à 12h00

Consultation dématérialisée du dossier et du registre :

Le dossier du projet, qui comprend notamment son résumé non technique, ainsi que le registre sont accessibles, uniquement en version dématérialisée, sur le site dédié au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/renovationaeroportcarcassonne/>

Ce dossier est également consultable en version dématérialisée :

- sur le site des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau>

- gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Carcassonne (32 rue Aimé Ramond – 11 000 Carcassonne) aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Le dossier, mis à la consultation du public, est amené à évoluer au fil de l'instruction, en fonction de la disponibilité des différents avis rendus et des échanges avec le pétitionnaire. Tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur rend public sur le site internet de la consultation, notamment, les différents avis obligatoires, dont celui de l'Autorité environnementale, dès qu'ils sont émis ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis. Les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les observations et les propositions du public, les réponses éventuelles du pétitionnaire, le cas échéant, y compris celles formulées lors des réunions publiques, sont également publiées sur le site de la consultation.

Observations et propositions du public :

Les intéressés pourront présenter leurs observations et leurs propositions :

- par courrier à la mairie de Carcassonne – 32 rue Aimé Ramond - 11 000 Carcassonne – à l'attention de Monsieur Emmanuel NADAL, commissaire enquêteur, qui les insérera sur le site internet dématérialisé ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : renovationaeroportcarcassonne@democratie-active.fr
- sur le registre dématérialisé prévu à cet effet au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/renovationaeroportcarcassonne/>

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables pendant une durée d'un an à compter de leur mise en ligne sur les sites internet :

- du registre dématérialisé :
- <https://www.democratie-active.fr/renovationaeroportcarcassonne/>
- des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau>

Décision prise à l'issue de la consultation:

A l'issue de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus sera prononcé par arrêté préfectoral du préfet de l'Aude.

Informations complémentaires :

Concernant la demande présentée par la Région Occitanie, des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Matthieu SCHWEBEL - matthieu.schwebel@laregion.fr – Téléphone : 04 67 22 78 73 ou par voie postale, à la Région Occitanie, 22 Boulevard du Maréchal JUIN - Hôtel de Région - 31406 Toulouse cedex 09.